



Paris, le 06 décembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE INTERSYNDICAL

Nouveau cadre pour les honoraires de PDSA : les syndicats demandent un moratoire

La convention médicale a prévu de limiter aux urgences vraies les majorateurs MN, MM et F aux horaires de PDSA dans le cadre des organisations de PDSA validées par les ARS.

Pour pouvoir appliquer ces nouvelles règles, les syndicats signataires souhaitent la mise en place des dispositifs de régulation nécessaires et du cahier des charges de cette régulation. Ces conditions ne sont pas remplies à ce jour.

Dans l'attente de ces conditions indispensables, les syndicats représentatifs signataires de la convention médicale demandent un moratoire de 6 mois avant l'application de cette disposition conventionnelle.

Docteur Franck DEVULDER

Président de la CSMF

06.14.09.64.56

Docteur Patricia LEFÉBURE

Présidente de la FMF

06.07.65.28.72

Docteur Agnès GIANNOTTI

Présidente de MG France

06.76.17.47.01

Docteur Sophie BAUER

Présidente du SML

06.11.07.82.75